

# Conseil de la vie collégienne

vendredi 7 décembre 2018

Conseil de la Vie Collégienne

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 09 juillet 2013, le décret du 29 novembre 2016, instituent dans les collèges un Conseil de la Vie Collégienne. "Le conseil d'administration fixe par une délibération la composition, les modalités d'élection ou de désignation des membres, les modalités de fonctionnement du conseil ainsi que les conditions dans lesquelles les propositions de celui-ci lui sont présentées".

Vous trouverez ci-dessous, trois documents, l'un définissant les modalités du CVC arrêtées en Conseil d'Administration, l'autre faisant mention des élèves membres du CVC pour l'année 2018-2019 et un document fait par Adouli Sami et Yazir Chaima.

Cordialement

Le référent de la Vie Collégienne

Mme Saba

